



Liste Renaissance
17, Rue du Quatre-Septembre
75002, Paris

LE QUESTIONNAIRE

A- La reconnaissance de la profession

1) Seriez-vous prêts à vous engager pour considérer la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public ?

Depuis la loi du 3 janvier 1977, l'architecture ainsi que le respect de paysages urbains et du patrimoine sont reconnus comme étant d'intérêt public. La promotion de notre patrimoine et la qualité de l'environnement bâti sont des aspects clés de la vie des citoyens et de notre culture. Ces considérations dépassent le prisme de notre seul pays. Il est nécessaire d'aller plus loin et de s'engager pour les reconnaître comme étant d'intérêt public au niveau européen.

Notre liste Renaissance s'engage par ailleurs pour une meilleure coordination européenne de la politique du patrimoine, afin d'assurer sa préservation via, notamment, un mécanisme d'échange de bonnes pratiques initié par le président de la République. Le 3 mai dernier Franck Riester, ministre de la Culture, et Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des affaires européennes, ont reçu leurs homologues européens à ce sujet. Les ministres ont adopté à l'unanimité une déclaration commune visant à la création d'un réseau d'experts pour sauvegarder le patrimoine en péril et à une mobilisation de la jeunesse. "Aujourd'hui L'Europe de la Culture parle d'une seule et même voix" (Franck Riester).

2) Seriez-vous prêts à promouvoir la spécificité d'une architecture durable de grande qualité dans les politiques de l'Union Européenne relatives aux marchés publics, prestation de services et qualifications professionnelles ?

Comme il est souligné ci-dessus, l'Europe peut être le juste niveau pour mettre en place des politiques ambitieuses en matière architecturale. Un meilleur accès aux marchés publics et une reconnaissance plus approfondie des qualifications professionnelles au niveau européen peut alors aider à soutenir la durabilité de l'architecture.

B- La transition écologique

Sachant que la construction bâtie représente 43% de la consommation énergétique au niveau national et 25% des émissions de gaz à effet de serre,

3) Seriez-vous favorable à mettre en place une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments avec la réalisation d'un audit global des constructions établi par un architecte formé pour avoir une vision globale et créative de valeur ajoutée, avant toute attribution de subventions?

La rénovation des bâtiments, et notamment des passoires thermiques, est un enjeu essentiel face à la menace climatique. Les subventions qui sont octroyées dans ce cadre doivent répondre à des réglementations strictes.

Mais pour répondre au défi climatique, nous devons aller plus loin. Par exemple, il conviendrait également d'intégrer l'ensemble du cycle de construction dans une telle démarche environnementale : cela passe par exemple par une redéfinition du cycle de recyclage des matériaux. De nombreux matériaux de construction sont jetés à la fin du chantier alors que certains de leurs composants, comme le zinc, se font de plus en plus rare. Il convient donc de travailler conjointement sur le réemploi des matériaux, certains pays européens étant plus avancés que d'autres sur ces questions.

Nous proposons surtout d'investir massivement dans la transition écologique – la Commission européenne et la Cour des comptes européennes ont évalué les besoins à au moins 1 000 milliards dans les années à venir. Une partie significative de ces investissements doit aller à la rénovation des logements, des particuliers (en particulier des logements des plus précaires) et des bâtiments publics de proximité (écoles, hôpitaux etc.). Il nous faudra également augmenter et généraliser en Europe le financement des solutions à 1 euro (à l'image des chaudières à 1 euro) pour contribuer à la rénovation thermique des bâtiments massive en Europe.

4) Seriez-vous prêts à soutenir l'organisation d'états généraux de l'aménagement du territoire avec les élus et les architectes, les urbanistes, les paysagistes, pour ensemble relever le grand défi écologique, énergétique et climatique ?

Des états généraux de l'aménagement du territoire permettraient de s'assurer de la bonne coordination des différentes parties prenantes du secteur face à un défi d'ampleur inédite. Le nouvel acte de décentralisation et l'extension du principe de différenciation territoriale voulus par le Président de la République pourraient également inclure ces parties-prenantes pour les doter des outils nécessaires pour faire face au défi écologique.

5) Seriez-vous prêts à abaisser, comme en Belgique, le seuil du recours obligatoire à l'architecte dès le premier m² construit ?

Le seuil du recours obligatoire à l'architecte est en effet plus élevé en France (150m²) que dans d'autres pays européens. Il est clair que le recours à un architecte ne peut être considéré comme un frein systématique à la construction et qu'un architecte sera toujours le gage de la qualité du logement. Si le seuil choisi reste de la compétence des pays membres et non de l'Union, une réflexion autour d'une coordination européenne, gage de sûreté et de qualité, pourrait être envisagée.

C- La défense et l'accompagnement du citoyen européen

6) Pourriez-vous apporter votre soutien à la définition des contenus de missions et des barèmes adaptés à chaque type de projet, pour permettre aux consommateurs d'apprécier le plus précisément possible, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet et d'assurer à l'architecte une juste rémunération garant de la qualité de sa prestation.

La protection des Européens, que ce soit en leur qualité de citoyens ou de consommateurs, est un élément essentiel de notre projet de Renaissance européenne. La définition des contenus des missions et des barèmes en fonction des

projets peut au niveau européen aider tant la protection des consommateurs que la qualité de la prestation des architectes, et doit alors être envisagée. Cela permettrait également d'apporter des garanties réelles quant à la rémunération des architectes.

7) Etes-vous favorable à la convergence européenne des systèmes de responsabilités-garanties-assurances, étendue à tous les acteurs de la construction, pour protéger de façon identique les consommateurs de tous les pays européens et pour favoriser, dans le respect des règles, la libre-circulation des biens et des services ?

Nous souhaitons une harmonisation par le haut des standards européens. Aujourd'hui, les bases légales des assurances et des systèmes de responsabilité civile diffèrent souvent d'un pays à l'autre. La responsabilité peut revenir parfois à l'entreprise de construction, parfois à l'architecte. Certains pays ne disposent d'aucune obligation d'assurance des architectes. Les durées de responsabilités divergent également.

Afin d'assurer la cohérence d'un marché que nous voulons intégrer, il conviendra alors de s'assurer d'une plus grande harmonisation de ces systèmes de responsabilités - garanties - assurances. Il faudra néanmoins veiller à prendre en considération les différences culturelles qui existent entre pays européens quant à leur système de responsabilité. Malgré les barrières existantes, une telle convergence est importante à la fois pour la protection des consommateurs et pour les garanties qu'elle apporterait aux architectes. Il s'agit par ailleurs d'un frein à la création d'un marché plus intégré.

Le système français offrant les garanties les plus complètes et les plus longues et pourraient être le point de convergence à atteindre.

D- La simplification au service de tous

8) Peut-on compter sur votre appui pour poursuivre l'harmonisation des durées de formation au niveau européen (5 ans d'études, 2 ans d'expérience pratique) ?

Notre projet soutient la mobilité des Européens afin que chacun puisse étudier et travailler à travers l'Europe. Cela répond aussi bien à des enjeux économiques qu'aux partages de bonnes pratiques d'un pays à l'autre. L'harmonisation de la durée des différents cursus européens n'est pas encore totale et l'expérience pratique nécessaire varie d'un pays à l'autre. Nous soutiendrons les initiatives visant à renforcer l'harmonisation des durées des formations européenne.

Mais il convient de garder à l'esprit que chaque formation comporte des spécificités qui permettent aux élèves européens d'être confrontés à des approches différentes de l'architecture. A ce titre, plus qu'une harmonisation du contenu des formations, il faudrait davantage faciliter les échanges du programme Erasmus, dont nous proposons le triplement du budget.

9) Peut-on compter sur votre appui pour aboutir à la pleine reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ?

Pour l'instant, l'harmonisation des diplômes a avancé partiellement avec la mise en place du système ECTS. La directive 2005/36/CE a déjà harmonisé les conditions minimales de formation pour les architectes et les autres professions réglementées afin qu'ils puissent exercer leur profession dans un autre pays membre. Mais des obstacles demeurent et l'inscription auprès de l'ordre professionnelle peut ralentir le processus d'installation. Nous devons ainsi aller plus loin afin de compléter cette

reconnaissance mutuelle, y compris dans le domaine de l'apprentissage (avec l'approfondissement des EQVET).

10) Quels seraient pour vous les moyens à mettre en œuvre pour que les marchés intracommunautaires soient pleinement ouverts à tous les architectes de l'Union Européennes ?

Afin d'assurer un marché ouvert et à même de répondre aux enjeux de l'architecture moderne, il convient d'abord de rendre plus efficace l'ouverture aux marchés publics. Cela permet d'assurer aussi bien la qualité des projets que la transparence du processus d'attribution, tout en soutenant l'innovation architecturale.

Les différences entre systèmes de responsabilités - garanties - assurances, évoquées ci-dessus, sont également un frein à l'intégration des marchés communautaires et à la mobilité des architectes sur le territoire européen. Y remédier permettrait une plus forte ouverture de ce marché.